

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gautrin, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission

Le 1^{er} mai 2002

Geneviève Richer

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
OBJECTIF	2
ARGUMENTATION	3
CONCLUSION	7
BIBLIOGRAPHIE	9

INTRODUCTION

Au Québec, nous avons conservé le même mode de scrutin depuis 1840. Malgré cela, les gouvernements québécois ont essayé à plusieurs reprises de réformer le mécanisme électoral. La première prise de position date du début des années 70. De nombreux experts ont été mis à contribution, mais à la suite du dépôt du rapport, la commission permanente de l'Assemblée nationale décide de procéder seulement à une réforme de la carte électorale. En 1976, le gouvernement crée le poste de ministre à la Réforme électorale et parlementaire. Trois ans plus tard, ce ministre dépose un Livre vert sur la réforme du mode de scrutin. En 1983, l'Assemblée nationale décide d'évaluer le mode de scrutin uninominal à un tour et les formules susceptibles de le remplacer. « Le 28 mars 1984, la Commission de la représentation électorale déposait son rapport à l'Assemblée nationale, rapport qui fait le bilan des interventions faites, lors d'audiences publiques, et formule une recommandation à l'effet de modifier le mode de scrutin actuel en faveur d'une formule nommée la « proportionnelle territoriale ». Aucune suite n'a été donnée à ce projet. »¹

Aujourd'hui encore, ce débat existe et prend énormément de place dans la vie politique du Québec. Notre mode de scrutin, le majoritaire uninominal à un tour continue d'amasser les critiques. Jean-Pierre Charbonneau, notre présent ministre de la Réforme parlementaire et électorale, soutient que la réforme doit se faire sans tarder. Il « indique ne pas vouloir d'une réflexion à la pièce, mais plutôt un vaste chantier... »².

¹ Gouvernement du Québec, *Systèmes parlementaires et modes de scrutin*, Québec, Directeur général des élections, 1984.

² André Duchesne. «Le débat sur la réforme parlementaire est relancé», *La Presse*, 22 mars 2002

Selon lui, nous devons changer le mode de scrutin sans tarder. Pour ce, il existe, à travers le monde de nombreux modes de scrutin qui pourraient être implantés au Québec pour remplacer le scrutin majoritaire uninominal à un tour.

OBJECTIF

L'objectif de cette recherche sera donc de démontrer que le système de représentation proportionnelle est le meilleur choix pour le Québec. Cette démonstration sera divisée en trois points. Premièrement, nous parlerons du scrutin majoritaire à un tour, de ses avantages et de ses inconvénients. Par la suite nous parlerons du mode de scrutin proportionnel et nous terminerons par expliquer pourquoi le deuxième mode serait le meilleur pour le bien-être du Québec. Pour démontrer notre thèse, nous aurons recours à plusieurs sources documentaires dont des articles de « La Presse », du « Devoir », des sites internet ainsi que des publications officielles du Québec.

ARGUMENTATION

Le mode de scrutin majoritaire uninominale à un tour « exige que l'on vote pour un seul représentant ou un seul parti politique et ce pour chacune des circonscriptions électorales du territoire.(...) Les candidats sont élus s'ils obtiennent une majorité simple des votes. »³ Ce mode de scrutin a certainement plusieurs avantages. Par exemple, il procure presque toujours des gouvernements stables et il remplit admirablement bien la première fonction des élections qui est de choisir un gouvernement. De plus, c'est un système qui est extrêmement simple. Par cela on entend que l'électeur comprend bien l'étape de l'élection et qu'il suffit d'une simple addition des votes pour connaître le résultat de l'élection. Le dépouillement est très rapide. Un autre avantage du SMUIT c'est qu'il permet un lien géographique entre le député et l'électeur.⁴ D'un autre côté, il empêche l'accession au pouvoir des partis extrémistes et permet d'obtenir une opposition cohérente. Par contre, il existe aussi de nombreux désavantages. En effet, ce mode de scrutin entraîne presque toujours un écart entre le pourcentage de sièges parlementaires obtenus par un parti politique et le pourcentage de vote obtenu et en plus, l'élu local ne représente souvent qu'une minorité de gens. Nous pouvons donc dire sans hésitations que les reproches face à ce système d'élections sont fondés. Par exemple, certains partis ne peuvent jouir d'une juste représentation. « L'Action démocratique de Québec (ADQ), en 1998, a obtenu environ 12% du vote mais occupe moins de

³ <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>

⁴ Notes de cours, Collège Jean-de-Brébeuf, POL940, *La vie politique*, Jean-Félix Chénier

1% des sièges à l'Assemblée nationale. »⁵ Le même scénario s'est produit en 1997, lors des élections fédérales alors que le Parti Conservateur avait obtenu 19% des votes et moins de 1% des sièges. Un autre problème est que les femmes et les minorités visibles sont moins bien représentées. Au-delà de ces désavantages, il y a le problème qui est la difficulté à faire naître de nouveaux partis pancanadiens. Le scrutin uninominal n'est pas un incitatif pour les partis régionaux à passer à une scène plus grande. Les exemples du Bloc québécois au Québec et celui de l'Alliance canadienne dans les provinces de l'Ouest sont frappant. De plus, ce mode de scrutin fait « en sorte que des strates du vote n'ont pas le même poids que les autres, ce qui est loin d'encourager les électeurs à aller voter. »⁶ Partout à travers le monde, seulement quatre pays utilisent encore le mode de scrutin uninominal à un tour. Parmi eux, seulement ceux qui ont eu l'influence de la Grande-Bretagne l'utilisent : la Grande-Bretagne (qui lui-même le remet en question suite au rapport Jenkins), le Canada, les Etats-Unis et l'Inde. Même l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont eux aussi subi l'influence de l'Angleterre l'ont délaissé. Il faudrait qu'il en soit de même au Québec, et ce en faveur du scrutin proportionnel.

Pour Paul Cliche, du Rassemblement pour l'alternative politique (RAP), le scrutin proportionnel serait un outil essentiel pour « permettre à toutes les tendances socio-politiques d'être représentées au sein des assemblée élues ». Selon lui, il faut réaliser que l'instauration d'un mode de scrutin « permettant à tous les votes de compter et d'avoir un poids égal corrigerait l'une des principales faiblesses de notre système démocratique. »⁷ En effet, le scrutin proportionnel constitue une forme

⁵ Desneiges, Dion, "La réforme électorale ou la hantise du changement", *Impact campus*, 12 mars 2002.

⁶ Ibid

⁷ Paul Cliche, "La réforme prioritaire du mode de scrutin". *Le Devoir*, 15 mars 2002

d'achèvement de nos idéaux démocratiques. Non seulement il transforme les assemblées élues en miroir fidèles des forces en cours dans la société, mais aussi, il comporte un élément mobilisateur déterminant pour que les citoyens s'intéressent à la vie politique. Si on ajoute à ce système un seuil d'appui populaire que les partis doivent recueillir pour être représentés au parlement, nous évitons les problèmes reliés au fait qu'il pourrait y avoir de trop petits partis, comme les extrémistes, qui amasseraient des sièges à l'Assemblée nationale. André Larocque, porte-parole du Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN), va dans le même sens. Selon lui, en fixant des seuils pour l'attribution des sièges, cela « renforce les majorités des gouvernements sans défigurer la volonté populaire. »⁸ De plus, le système proportionnel permet une représentation supérieure des femmes. Par exemple, en Allemagne, cinq fois plus de députés féminins sont élus.

Nos décideurs politiques devraient donc se baser pour leur réforme sur des critères bien spécifiques tel que la meilleure représentation des partis politiques, des minorité et des femmes ainsi que sur le besoin d'avoir un système mieux adapté aux caractéristiques géographiques et régionales. De plus, le nouveau mode de scrutin devrait être simple et clair, comporter un seuil d'appui populaire et garantir un poids égal à chaque vote. Le scrutin représentatif proportionnel répond à toutes ces demandes. Bien sûr, il a aussi de nombreux désavantages, mais c'est la réalité de tous les modes de scrutin à travers le monde, nous ne pouvons donc nous en sortir avec un mode de scrutin parfait. Par contre, il est clair que c'est celui-ci qui répondrait le mieux possible à nos besoins et qui permettrait à la société de reprendre goût à la politique québécoise. Bien sûr, les opinions divergent au Québec. Certains veulent aller de l'avant

⁸ Ibid note 6

avec le projet de réforme, pendant que d'autres sont pour une réforme, mais seulement après la souveraineté. L'ADQ et les libéraux, eux, n'attendent plus que le nouveau mode de scrutin pour être mieux représentés.

CONCLUSION

Pour conclure le tout, nous reviendrons sur les éléments qui ont su démontrer pourquoi le système de représentation proportionnelle est plus adapté au Québec que le système majoritaire uninominal à un tour. À prime abord, le scrutin majoritaire comprend plusieurs désavantages qui pourraient être dramatiques pour la vie politique du Québec. Par exemple, le fait que l'écart entre le pourcentage de vote et le pourcentage de sièges obtenu est souvent très grand, le fait que l'élu ne représente qu'une minorité de gens. De plus, le scrutin uninominal ne permet pas une juste représentation comme pour l'ADQ. Les femmes et les minorités sont moins bien représentés et on a des difficultés à faire naître de nouveaux partis pancanadiens. Le tout décourage les électeurs. Bien sûr, il a aussi de nombreux avantages comme le fait qu'il soit simple et clair, qu'il soit stable et qu'il permettent un lien entre le député et l'électeur. Par contre, tous ces avantages sont aussi ceux du scrutin proportionnel et celui-ci comporte de nouveaux avantages qui pourraient remettre à flot la politique au Québec. Par exemple, les votes comptent tous et ont tous un poids égal, les femmes sont mieux représentés et en plus, il est mieux adapté aux caractéristiques géographiques et régionales. Pour toutes ces raisons, il serait particulièrement brillant d'implanter ce système en tant que nouveau système électoral du Québec.

Ajoutons à cela « le choix d'un chef de gouvernement au suffrage universel, l'accroissement des responsabilités des députés, la séparation en deux institutions du parlement et du gouvernement, la possibilité de

tenir des référendums en même temps que des élections générales... »⁹
Finalement nous pouvons dire que nous avons bien démontré le bien-fondé de la réforme du mode de scrutin en faveur du proportionnel, mais la question qu'on se pose c'est quand le gouvernement se rendra-t-il compte de ce bien-fondé et quand allons nous enfin avoir un mode de scrutin susceptible de bien nous représenter?

⁹ André Duchesne, « Pas de scrutin proportionnel sans une réforme des institutions », *La Presse*, 27 février 2002

BIBLIOGRAPHIE

- CLICHE, Paul, « La réforme prioritaire du mode de scrutin », *Le Devoir*, 15 mars 2002.
- DESNEIGES, DION, « Le réforme électorale ou la hantise du changement », *Impact Campus*, 12 mars 2002.
- DUCHESNE, André, « Le débat sur la réforme parlementaire est relancé », *La Presse*, 22 mars 2002.
- DUCHESNE, André, « Pas de scrutin proportionnel sans une réforme des institutions », *La Presse*, 27 février 2002.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Systèmes parlementaires et modes de scrutin*, Québec, Directeur général des élections, 1984.
- Mouvement démocratie nouvelle, *Modes de scrutin*. Adresse URL :
<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>
- Notes de cours, Collège Jean-de-Brébeuf, POL940, *La vie politique*, Jean-Félix Chénier.